



RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 03758

Numéro SIREN : 500 712 138

Nom ou dénomination : VEGA

Ce dépôt a été enregistré le 21/12/2016 sous le numéro de dépôt A2016/020710

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE



1986032

Dénomination : VEGA
Adresse : 15 rue Paul Bernies 31200 Toulouse -FRANCE-
n° de gestion : 2007B03758
n° d'identification : 500 712 138
n° de dépôt : A2016/020710
Date du dépôt : 21/12/2016

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du
01/08/2016



1986032

VEGA
Société à responsabilité limitée
au capital de 52 000 euros
Siège social : 15 rue Paul Bernières 31200 Toulouse
500712138 RCS Toulouse

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 1^{er} août 2016

L'an deux mille seize,
Le 1^{er} août,
A 20 heures,

Les associés de la société VEGA, société à responsabilité limitée au capital de 52 000 euros, divisé en 2 600 parts de 20 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur Bertrand VAYSSADE, propriétaire de 1274 parts sociales
Monsieur Guy VAYSSADE, propriétaire de 1326 parts sociales

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Guy VAYSSADE, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de la gérance,
- Nomination d'un cogérant,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de cogérant pour une durée illimitée, à compter de ce jour, Monsieur Bertrand VAYSSADE, expert-comptable, demeurant 14 rue d'Ustaritz 31240 L'Union.

Les cogérants exerceront leurs fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Bertrand VAYSSADE déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME RESOLUTION

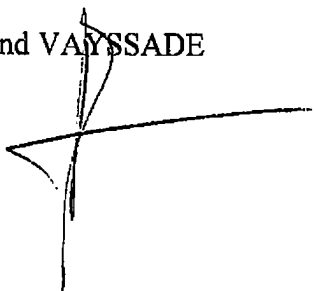
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

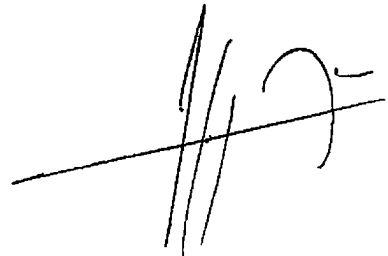
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés.

Bertrand VAYSSADE

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'B' and 'V' followed by a horizontal line.

Guy VAYSSADE

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'G' and 'V' followed by a horizontal line.